

Procès verbal du Conseil d'école n°1 – 5 Novembre 2019

Présents : élus : MMES Bon (St Lothain), Bouvet Dit Maréchal (St Lamain), M Faivre (Passenans)
Délégués de parents : MMES Madier, Mazzier, Nosur, Picaud
Directrice du périscolaire : Mme Picaud
Enseignants : MMES Defosse, Ronin, Tanière, MM Wacquier, Bénier

Excusés : M Roux (Inspecteur EN), RASED de Poligny, Mme Chaperon (Déléguée de parents), Mme Charpy-Guitat (Présidente de la Passellothine), M Michelet (Maire de St Lothain), Mme Lacombe (adjointe St Lothain), Mme Rufenacht (Déléguée de parents).

- Installation du nouveau conseil d'école

- Présentation individuelle des membres
- Règlement intérieur du conseil (rappel des membres, des droits de vote, des attributions)
- résultats des élections des représentants de parents : participation assez importante : St Lothain : 58%, Passenans : 71%

- Effectifs de rentrée et actualité de l'école

Enseignants :
Classe de PS-MS : MMES Defosse (jeu, ven) et Ronin (lun, mar)
Classe de GS-CP : M Wacquier
Classe de CE : M Bénier
Classe de CM : Mme Tanière

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	7	16	7	8	8	10	11

- Poste d'AESH : Lætitia Debord poursuit son travail auprès de 3 élèves sur un poste à plein temps à Saint Lothain. A Passenans, Mme Magalie Rousselot-Emart a été nommée auprès de 2 élèves.
- Mme Martinez succède à Mme Viard sur le demi-poste d'ATSEM l'après-midi.

Point important sur l'avenir du RPI.

Les communes, qui ont formalisé en 2019 une convention pour acter le lien fort qui les unit autour du RPI, poursuivent leur démarche de mise en place d'une « convention ruralité ». Pour cela, elles ont demandé une audience à M le DASEN et M l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Elles sont soutenues par l'AMJ.

M Faivre (adjoint à la mairie de Passenans) précise que cette convention permet de bénéficier de moyens particuliers qui pourraient, par exemple, aboutir au maintien des 4 classes.

Si la mise en place de la convention ne devait pas se concrétiser, la classe qui fermerait serait à Saint Lothain en application de l'annonce du Président de la République selon laquelle « il ne peut y avoir de fermeture d'école sans l'accord du maire ».

- vote des règlements de l'école

Règlement intérieur du RPI

- Débat éventuel sur des points du règlement.
→ A compter de septembre 2019, l'école est désormais obligatoire à partir de 3 ans. Le précédent règlement est donc modifié en ce sens. Pas d'autres changements par rapport à l'ancien règlement.
- Vote : adopté à l'unanimité des 10 personnes disposant d'un droit de vote.

Règlement du conseil d'école

- Rappel des missions du conseil d'école, des personnes disposant d'un droit de vote, des personnes pouvant y être conviées.
- Vote : adopté à l'unanimité des 10 personnes disposant d'un droit de vote.

- validation du PPMS

- Présentation brève des exercices et des modalités : exercice incendie, Attentat/intrusion à venir. Mise à jour du document, de la valise « confinement ». Collaboration et concertation avec la MAM.
- Le problème de la fermeture de l'école pendant le temps scolaire demeure. En effet, l'école reste ouverte en permanence d'un côté. La mairie de St Lothain connaît le problème et un portail devrait être installé prochainement.

- projets de classes

PS-MS - Opération de nettoyage du village - Spectacle de « planète Mômes » - le jardin - Goûter collectif / cuisine anniversaires du mois. - Sac à album - Vent, air - Corps - Travail sur les microbes.	CE1-CE2 : - Opération de nettoyage du village - Animation environnement – stagiaires CPIE - Spectacle de « planète Mômes » - le recyclage - rencontre rallye maths (Voiteur; Le Fied) - (+ tard cross, athlé)
GS-CP - Opération de nettoyage du village - Spectacle de « planète Mômes » - le jardin - les monstres - les couleurs - Indiens d'Amérique - Forêt	CM1-CM2 - Opération de nettoyage du village - Spectacle de « planète Mômes » - le recyclage - Animation environnement – stagiaires CPIE - Handball : intervention Léo Rolet (HBCP) - Médiathèque de Voiteur le 10 mars - Quiberon (Avril 2020)

- coopérative scolaire

<u>Saint Lothain</u> Charges :827 € Produits 1271 € Solde : +444 €	<u>Passenans</u> charges 330 € produits 347 € solde +17 €
Compte : 2016 €	compte 886 €

- Périscolaire

Sabine remplace Sophie.
 Effectifs : moy 20 matin, 9 soir, 40 midi en septembre
 21, 10, 42 en Octobre.
 Thème : biodiversité, faune et flore, « petites bêtes ».
 réalisation de mangeoires, compost.
 Binômes d'élèves pour les repas (1 gd / 1 petit)

Rappel sur les repas : les réservations se font jusqu'au **mercredi** pour la semaine suivante et les annulations **48h avant**.

- PasseLothine

Mme Charpy-Guitat n'était pas présente mais a transmis les éléments suivants :
 « Il y a eu une belle affluence à l'AG de rentrée. Il reste à le confirmer par la présence nombreuse de parents lors des actions. La Passelothine finance une partie du voyage scolaire de Quiberon à hauteur de 120€ par enfant.
 Les manifestations prévues sont : la vente de sapin en novembre-décembre, le loto en mars, une tombola de Pâques en avril ainsi que la fête de fin d'année en juin ».

- Travaux

Pas de demandes particulières. Dans les 2 villages, les mairies et les écoles se voient régulièrement pour évoquer les éventuels problèmes et y remédier rapidement.

- questions diverses - informations

- Pas de questions diverses parvenues dans les délais.
 - Les parents seront invités à une présentation de chant de Noël, à l'issue de laquelle la Passelothine offrira un goûter et le verre de l'amitié.